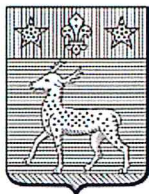


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil quinze, le vingt-trois octobre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 16/10/2015

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., LESBROS JM. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent : JACOMET M..

Objet: location de l'appartement situé dans le bâtiment "ancien presbytère"

Monsieur le porte à la connaissance d'un courrier du 09/10/2015 émanant de Monsieur et Madame DECONINCK, locataires de l'appartement de l'ancien presbytère, donnant congé à compter du 18/10/2015, accompagné d'un certificat médical établi par le Dr BONO.

Un état des lieux a été réalisé par Mesdames ALBANO, BERAUD, BONNETTY et OBRADOS le samedi 17 octobre 2015 laissant entrevoir des travaux à mettre en place dans l'appartement ainsi qu'un coup de propreté au niveau peinture.

Un premier devis d'un montant de 6 590€ TTC comprenant également la révision des tableaux électriques, convecteurs, PC et interrupteurs.

De plus, il s'avère après vérification que deux radiateurs électriques en état de marche ont été remplacé par deux defectueux après l'état des lieux; Ils vont donc être remplacés, ce qui va augmenter le devis d'autant, la main d'oeuvre pour ce faire étant offerte par l'entreprise.

Monsieur AUBERT Adrien et Madame GUEGUEN Laetitia ont fait savoir qu'ils étaient intéressés pour la location de cet appartement à compter du 1er novembre 2015.

Après échange et concertation, il est décidé à l'unanimité des membres présents de remettre en état de location cet appartement et de le louer ensuite à Mr AUBERT et Mme GUEGUEN à compter du 01/11/2015 pour un tarif mensuel de 450€ (hors charge).

Monsieur le Maire est chargé de la réaction du bail avec ces personnes, il reçoit tous pouvoirs quand à sa signature.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/11/2015 004-210400909-20151023-DE_2015_026-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET
[Signature]